

COMMUNE D'EYMOUTIERS

(Haute-Vienne)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 25 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'EYMOUTIERS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2021

Présents : Mmes PLAZANET M., LOURADOUR P., GLANGEAUD D., SIMON I. ; MONVILLE D., CHABANAT C., LEVENTOUX H. ; JIMENEZ J., LEVET E., MM. SIMON P., SUDRON F., MALET P., DELCLOY F., BRUN P., DELEFOSSE L., GORA R., VACHER T. ;

Excusés : RIBOULET J., BACHELLERIE E.,

Madame Emmanuelle BACHELLERIE a donné procuration à Madame Delphine GLANGEAUD
Monsieur Jean RIBOULET a donné procuration à Monsieur Philippe SIMON

Madame Elise LEVET a été élue secrétaire.

OBJET : BUDGETS 2021- MODIFICATIONS DE CREDITS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à une erreur matérielle, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits prévus à certains chapitres des budgets de l'exercice 2021 ci-après :

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

OBJET	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Art. Opération	Sommes	Art. Opération	Sommes
FONCTIONNEMENT – DEPENSES				
Entretien autres biens mobiliers	61558	- 8 000		
Subvention fonctionnement CCAS			657362	+ 5 000
Titres annulés sur exercice antérieur			673	+ 3 000
TOTAL FONCTIONNEMENT		- 8 000		+ 8 000
INVESTISSEMENT - DEPENSES				
Réseau de voirie (pour travaux en régie)			2151 (Chap. 040)	+ 10 000.00
Matériel de bureau et informatique			2183	+ 5 000.00
Constructions			2313	+ 39 664,13
Report Résultat Ex 2020	001	- 54 664.13		
TOTAL INVESTISSEMENT		- 54 664.13		+ 54 664.13

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°1

OBJET	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Art. Opération	Sommes	Art. Opération	Sommes
INVESTISSEMENT - DEPENSES				
Autres installations. Matériel outil technique			2158	+ 30 418,55
Installation, matériel et outillage technique			2315	+ 31 326,00
TOTAL				+ 61 744,55
INVESTISSEMENT - RECETTES			Article	Sommes
Report Résultat Ex 2020			001	+ 61 744,55
TOTAL				+ 61 744,55

BUDGET CINEMA - DECISION MODIFICATIVE N°1

	Art. Opération	Sommes
INVESTISSEMENT - DEPENSES		
Autres bâtiments publics	21 318	+ 23 575,64
Constructions	2313	+ 26 200,00
Achat matériel divers	2188	-1 200,00
TOTAL		+ 48 575,64
INVESTISSEMENT - RECETTES	Article	Sommes
Report Résultat 2020	001	+ 48 575,64
TOTAL		+ 48 575,64

BUDGET CHAUFFERIE – DECISION MODIFICATIVE N°1

OBJET	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Art. Opération	Sommes	Art. Opération	Sommes
FONCTIONNEMENT - RECETTES				
Excédent antérieur reporté	002	-7 774.45		
TOTAL		- 7 774.45		
	Article	Sommes	Article	Sommes
DEPENSES FONCTIONNEMENT				
Virement à la section d'investissement	023	- 7 774.45		
TOTAL		- 7 774.45		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les virements de crédits ci-dessus des quatre budgets de l'exercice 2021.

OBJET : RIBIERES DE BUSSY - CESSION DE PARCELLES

Madame le Maire indique que la Communauté de communes des Portes de Vassivière est compétente en matière d'aménagement des zones d'activités. L'implantation d'une nouvelle entreprise étant envisagée sur la zone des Ribières de Bussy, la Communauté de communes souhaiterait pouvoir disposer de plusieurs parcelles mitoyennes situées en zone UI (zone

réservée aux activités industrielles, artisanales et commerciales) et appartenant à la Commune.

Afin de faciliter l'extension de la zone d'activités, Madame le Maire propose de céder à titre gratuit, pour une surface totale de 8 970 m², les parcelles dont les références cadastrales sont les suivantes : section D n°460, 1125, 1194, 1197, 1201, 1202, 1214, 1231 pour partie 1241, 1250, 1252,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la cession à titre gratuit des parcelles ci-dessus au profit de la Communauté de communes des Portes de Vassivière,
- que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Communauté de communes des Portes de Vassivière,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession.

OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME (PLUi) - TRANSFERT DE COMPETENCE

Madame le Maire indique que la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouveau, dite loi ALUR, prévoyait le transfert aux EPCI de la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme » à compter du 27 mars 2017.

Ce transfert, prévu initialement au 1^{er} janvier 2021 pour les communes qui n'avaient pas encore procédé au transfert de cette compétence, a fait l'objet d'un report au 1^{er} juillet 2021 dans le cadre de la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire. Ce transfert s'opérera à cette nouvelle date sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

Madame le Maire rappelle que plusieurs réunions d'informations ont été organisées à destination des élus de la Communauté de communes et ont permis de se forger une idée assez précise des conséquences de ce transfert. Elle souligne que l'élaboration d'un PLUi est assurée à 80% par l'Etat, celle d'un PLU restant entièrement à la charge des communes concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le transfert de la compétence « Elaboration des documents d'urbanisme » au profit de la communauté de communes des Portes de Vassivière.

OBJET : NEUTRALISATION DE L'EAU POTABLE - MARCHE DE TRAVAUX

Madame le Maire rappelle que les travaux de neutralisation de l'eau potable ont fait l'objet d'un appel d'offres pour attribuer les lots portant sur la « Construction de neutralisations et de réservoirs » et la « Fourniture et la pose de canalisations ».

Les propositions sont les suivantes :

➤ **Lot n°1 - Construction de neutralisations et réservoirs**

Entreprises	Solution de Base (HT)	Options * (HT)
SAUR-DUSSOUCHAUD-LAURIERE TP	832 477,20 €	26 600,00 €
SOURCES-SOTEC-VIGIER	1 126 550,00 €	-

* : l'entreprise SAUR a proposé en tranches optionnelles, la fourniture et pose d'injection de CO2 sur chaque site, afin de compléter le traitement, si besoin, après les premiers résultats obtenus sur l'installation, si nécessaire.

➤ **Lot n°2 – Fourniture et pose de canalisations d'eau potable**

Entreprises	Solution de Base	Variante 1	Variante 2
DUSSOUCHAUD MARECCHIA*	380 249,60 € HT	368 057,10 € HT	375 549,60 € HT
SADE CGTH **	505 649,25 € HT	549 328,25 € HT	509 963,25 € HT

* : l'entreprise DUSSOUCHAUD a proposé en variante 1, la fourniture et pose de conduite en PVC Biorenté en remplacement des conduites PVC pression prévues en solution de base et en variante 2, la fourniture et pose d'une chambre de captage de dimensions 2m x 2m au lieu de 2,5m x 2,5m sur le captage Mont Sud S4, avec des conduites en PVC pression.

** : l'entreprise SADE CGTH a proposé en variante 1, la fourniture et pose de conduite en Fonte Blutop en remplacement des conduites PVC pression prévues en solution de base et en variante 2, la fourniture et pose de conduites en PE 100-RC à la trancheuse.

Suite à l'analyse réalisée par le bureau d'étude Larbre Ingénierie, le classement des offres a été établi comme suit :

➤ **Lot n°1 – Construction de neutralisations et réservoirs**

	SOURCES - SOTEC - VIGIER	SAUR - DUSSOUCHAUD - LAURIERE
CLASSEMENT	2	1

➤ **Lot n°2 – Fourniture et pose de canalisations d'eau potable**

	DUSSOUCHAUD			SADE CGTH		
	Base	V1	V2	Base	V1	V2
CLASSEMENT	2	4	1	5	6	3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer le lot n°1, « Construction de neutralisations et de réservoirs » au groupement SAUR-DUSSOUCHAUD-LAURIERE pour un montant de 878 504,20 € HT. Ce montant intègre l'offre de base, la fourniture et la pose d'injection de CO2 (26 600 € HT) des plus-values sur des travaux de peinture des réservoirs (7 012 € HT) et d'enrobé sur les voiries (12 415 € HT).
- d'attribuer le lot n°2, « Fourniture et pose de canalisations d'eau potable » au groupement DUSSOUCHAUD-MARECCHIA (Solution variante 2) pour un montant de 375 549,60 € HT.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

OBJET : ACQUISITION DE TERRAIN - CHEMIN DE LA TOUR

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de M. et Mme GABIACHE de céder à la commune à titre gratuit, une partie de la parcelle cadastrée AD n°148 située Chemin de la Tour pour une surface d'environ 40 m². Cette opération permettra aux deux propriétaires riverains de bénéficier à terme d'un accès direct au domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à l'acquisition à titre gracieux d'une partie de la parcelle AD n°148 pour une surface d'environ 40 m²,
- de charger le cabinet Duarte du bornage,
- de charger Maître CHAMBON d'établir l'acte de vente,
- de prendre en charge les frais de géomètre et de notaire relatifs à cette opération,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.